



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



RAPPORT ANNUEL
2022 **2023**



Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023.

TABLE DES MATIÈRES

4	LETTRES DE PRÉSENTATION
5	MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ
6	RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE
8	RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
11	GOUVERNANCE
22	RAPPORT DES ACTIVITÉS
23	du comité de la formation
25	relatives à la reconnaissance des équivalences
30	relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
32	relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
34	relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession
36	relatives à l'inspection professionnelle
43	relatives à la formation continue
50	relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic
55	relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires
56	du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)
58	du conseil de discipline
60	relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles
62	relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications
65	relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion
67	PRIX ET DISTINCTIONS
71	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES
76	INFORMATIONS FINANCIÈRES
77	RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
79	ÉTATS FINANCIERS
79	Résultats
80	Évolution des soldes de fonds
81	Bilan
82	Flux de trésorerie
83	Notes complémentaires
90	Renseignements complémentaires

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 17 novembre 2023

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Montréal, le 17 novembre 2023

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2023.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant

MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste
Président

Montréal, le 17 novembre 2023

Madame Dominique Derome

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2023.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant

MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste
Président



MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ

MISSION

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, notamment en assurant la surveillance de la pratique et en soutenant le maintien des compétences.

VISION

Par sa proactivité, son audace et son ouverture, et fort de la mobilisation de ses membres, l'OOAQ est un acteur incontournable et influent qui voit à ce que la communication humaine soit reconnue, au sein de la société québécoise, comme un besoin fondamental et prioritaire de chaque individu.

VALEURS

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administratrices et administrateurs, son personnel et ses membres sont guidées et guidés par ces trois valeurs fondamentales :

COLLABORATION

INTÉGRITÉ

INNOVATION

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

Opportunité, courage et introspection sont les mots qui me viennent en tête en considérant l'année qui se termine. Même si celle-ci s'est déroulée sous le signe du retour à la normale dans les activités de l'Ordre, l'exercice 2022-2023 a été tout aussi intense et riche en développements que les précédents.



Paul-André Gallant

MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

L'élargissement des pratiques professionnelles et les réformes en santé et services sociaux

La volonté du gouvernement de réformer le réseau de la santé et, par le fait même, de permettre à toutes les professionnelles et à tous les professionnels d'exercer pleinement leurs compétences, est une opportunité unique pour faire valoir l'expertise de nos professions auprès du public et du gouvernement et que, ultimement, cela se matérialise dans le champ d'exercice inscrit au *Code des professions*. Les rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux se sont multipliées cette année, ce qui nous a permis de nous positionner dans ce dossier d'envergure. L'ouverture demeure le mot clé afin que les besoins de la population soient répondus au moment opportun par la bonne professionnelle ou le bon professionnel.

De nouvelles lois et responsabilités

De plus en plus, l'Ordre se voit confier de nouvelles responsabilités au regard des lois qui sont adoptées à l'Assemblée nationale. Que ce soit en matière de cybersécurité, de langue et d'immigration ou d'accès à l'information, l'Ordre se doit d'être agile tant financièrement que sur le plan de ses ressources humaines et de ses processus afin de remplir ces obligations sociétales et législatives. Il s'agit d'un défi pour l'ensemble du système professionnel, dont les sources de financement sont peu diversifiées.

Plus particulièrement, les entrées en vigueur de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* ainsi que de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* ont suscité beaucoup de réflexions et d'ajustements qui nécessitent une surveillance accrue de la part du conseil d'administration et une pression non négligeable sur nos ressources humaines.

Accessibilité aux appareils auditifs : Le statu quo n'est plus tenable

Au cours des dernières années, l'Ordre s'est dit préoccupé et inquiet par le prix des prothèses auditives au Québec. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le problème d'accessibilité à ces appareils est un véritable enjeu de santé publique. En effet, selon l'OMS, une personne sur quatre vivra avec une déficience auditive d'ici 2050. Toutefois, seulement 20 % des adultes vivant avec une perte auditive et qui auraient besoin de prothèses auditives, les utilisent, et ce, notamment en raison des coûts élevés. Devant cela, le statu quo ne peut plus tenir et des transformations doivent s'opérer rapidement.

Aux États-Unis, une nouvelle législation a imposé à la *Food and Drug Administration (FDA)* de créer une nouvelle catégorie d'appareils auditifs disponibles en vente libre et destinés aux adultes ayant une perte auditive perçue comme légère à modérée. Beaucoup moins dispendieux, ces appareils appelés *Over-the-Counter Hearing aids (OTC)* pourraient permettre de réduire les conséquences néfastes et à long terme d'une surdit  non trait e au Qu bec tout en favorisant leur accessibilit  pour un grand nombre de personnes. Devant cela, l'Ordre a publi , en f vrier dernier, un  nonc  de position en faveur des appareils en vente libre et a demand  au gouvernement f d ral, par voie de communiqu , de l giferer rapidement pour rendre ces appareils disponibles et en vente libre au Canada.

Depuis, l'Ordre multiplie les actions aupr s de ses partenaires et des instances gouvernementales afin que toutes les professionnelles comp tentes et tous les professionnels comp tents puissent poser, vendre et renouveler les appareils auditifs, et ainsi rendre le march  des appareils auditifs plus comp titif. Des efforts seront  galement d ploy s pour assurer une meilleure transparence concernant la valeur r elle des appareils auditifs pour les personnes qui en font l'achat et am liorer le programme d'aides auditives de la RAMQ.

Une vision  largie des services en  ducation

Devant les grands probl mes de p nurie de main-d' uvre en  ducation, de nouveaux mod les de pratique doivent  tre  labor s afin de r pondre aux besoins du plus grand nombre d' l ves.   cet  gard, l'Ordre reconna t que la pratique de l'orthophonie en milieu scolaire est unique et demande une attention particuli re. Un guide de pratique en orthophonie scolaire a  t   labor  en collaboration avec des orthophonistes exerçant dans diff rents centres de services scolaires   travers le Qu bec.

Ce guide, bas  sur des donn es probantes, pr sente l'orthophoniste comme membre   part enti re de l' quipe- cole et mise sur l' ducation inclusive, une approche qui vise   se concentrer sur ce qui rassemble l'ensemble des  l ves plut t que ce qui les diff rencie. Reconna tre les besoins des  l ves globalement plut t que de fa on individuelle est n cessaire pour mieux accompagner et aider une plus grande diversit  de personnes. Ce guide encourage  galement les orthophonistes scolaires   exercer un r le d'influence dans leur milieu tout en se portant   la d fense des  l ves ayant des besoins communicationnels.

Se rassembler   nouveau sous l' gide de la diversit  et de l'inclusion

Les Journ es professionnelles en orthophonie et en audiologie qui se sont tenues en novembre 2022 ont  t  un moment fort de l'ann e 2022-2023. Sous le signe de l'ouverture et de l'inclusion, ce rendez-vous attendu depuis plus de 10 ans a permis   l'Ordre et   ses membres — qui sont maintenant pr s de 4 000 — de se r unir et de reconnecter apr s des ann es de rencontres en virtuel. Deux jours remplis d' changes riches, de partages d'innovation, de savoirs et de valorisation de nos professions.

De plus, les discussions virtuelles avec les membres portant sur l' largissement des pratiques professionnelles ou encore sur l'accessibilit  aux appareils auditifs ont permis des  changes authentiques et  clairants entre

l'Ordre et les orthophonistes et audiologistes. Cette formule permettant de rejoindre le plus grand nombre sera   renouveler au cours des prochaines ann es puisqu'elle permet de questionner et de bien comprendre les positionnements politiques de l'Ordre pour les professions d'orthophoniste et d'audiologiste.

Une r flexion tourn e vers l'autre

Cette ann e d'introspection, tant pour le conseil d'administration que pour l' quipe de la permanence, se termine en m me temps que notre planification strat gique 2018-2023, dont le bilan est extr mement positif. En m me temps s'amorce la r flexion qui permettra de poser les jalons de la vision 2023-2028 de notre organisation. Tourn e imp rativement vers l'externe, soit vers les usag res et les usagers de nos services et leurs associations, les partenaires gouvernementaux et du syst me professionnel, les universit s ainsi que les membres orthophonistes et audiologistes, les orientations strat giques qui en d couleront fa onneront les actions de l'Ordre pour les prochaines ann es.

Remerciements

D fendre les besoins de la population qu b coise demeure le fondement de toute action, r flexion ou r alisation de l'Ordre. Cela dit, les impacts de celles-ci sont encore plus grands lorsqu'elles sont appuy es par des actrices et des acteurs de diff rents milieux. Ainsi, je tiens   remercier les usag res et usagers des orthophonistes et des audiologistes ainsi que les associations qui les repr sentent. Vos points de vue et vos exp riences nourrissent nos r flexions et guident l' laboration de nos actions. Cette collaboration sera des plus essentielles pour les dossiers que nous porterons au cours des prochaines ann es.

Je tiens  galement   remercier les membres orthophonistes et audiologistes sur le terrain pour leur implication essentielle dans les diff rents dossiers de l'Ordre. Votre volont    vous d passer sans cesse et   r pondre ad quatement aux besoins de la population fait rayonner nos professions.

Merci aussi   l'ensemble de nos partenaires externes, au Conseil interprofessionnel du Qu bec et   nos coll gues des autres ordres professionnels. La collaboration interprofessionnelle est riche et essentielle pour l'avancement de nos enjeux et dossiers communs, mais  galement pour l'avancement du syst me professionnel.

Je remercie le conseil d'administration pour son grand soutien et sa confiance. Votre appui a permis   l'Ordre de poursuivre et clore de belle fa on une planification strat gique tr s ambitieuse.

Finalement, un merci particulier   toute l' quipe de la permanence qui, par son d vouement, son professionnalisme, sa proactivit  et sa grande capacit  d'adaptation, a, cette ann e encore, permis   l'OOAQ de demeurer un acteur influent en mati re de communication humaine.

Le pr sident,



Paul-Andr  Gallant, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En cette cinquième année du plan stratégique, les six orientations de l'Ordre ont pris diverses formes concrètes.



Maya Raic

MBA, M. Sc. pol., Adm.A.

1 Accroître l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie

Nous avons profité de la campagne électorale provinciale pour faire valoir nos préoccupations. Quatre de celles-ci ont ainsi été présentées :

- élargir le partage des actes, les activités diagnostiques et le pouvoir de prescription en utilisant pleinement les champs d'exercices des orthophonistes et des audiologistes ;
- offrir des services d'évaluation en audiologie en dehors des centres hospitaliers et couverts par le régime public, pour les enfants, les personnes âgées, et les personnes ayant une déficience auditive ;
- mettre en place un programme de santé auditive pour les personnes âgées vivant en CHSLD ou recevant des services de soutien à domicile ;
- garantir une offre de services de proximité en orthophonie scolaire pour les enfants ayant des difficultés de langage et d'apprentissage en misant sur la collaboration de l'équipe-école, selon les besoins identifiés dans chaque milieu.

Ces propositions concrètes, qui sont reprises dans toutes nos actions auprès des décideurs tels que le ministère de la Santé et des Services sociaux, le secrétariat aux aînés, la RAMQ et la CNESST se poursuivront dans l'année qui vient.

L'Ordre a également produit un énoncé de position concernant l'accessibilité aux appareils auditifs en vente libre. Des alliances se dégagent et il reste beaucoup à faire pour favoriser cet accès fondamental à la santé auditive, mais aussi à la santé mentale des personnes souffrant de problèmes d'audition. Les États-Unis ont ouvert la porte à la distribution libre de certains appareils auditifs appelés *Over the counter hearings aids (OTC)*, ce qui aura certainement un effet au Canada. Cette distribution, en faveur de laquelle l'Ordre a pris position, doit être encadrée. Ce dossier se poursuivra en 2023-2024.

Les chantiers mis de l'avant par le gouvernement concernant la santé ont aussi sollicité beaucoup d'énergie à l'Ordre. Nous en verrons les résultats en 2023-2024 et nous souhaitons que la volonté exprimée par les autorités en matière d'élargissement des pratiques professionnelles se concrétise rapidement pour répondre aux besoins toujours grandissants de la population.

Du côté de l'éducation, les rythmes et besoins différents des élèves, combinés aux difficultés d'accessibilité aux services professionnels, entraînent des remises en question et des changements de pratiques nécessaires. Les travaux relatifs au financement des services aux élèves HDAA, qui sont en cours au Ministère, ainsi que la publication du *Guide de pratique en orthophonie scolaire* par l'Ordre sont parmi des solutions allant en ce sens.

2 Revoir et renforcer les mécanismes de protection du public

L'Ordre a poursuivi divers travaux en matière d'inspection professionnelle pour améliorer la détection des pratiques à risque ou encore liées aux domaines émergents ou peu pratiqués par les professionnelles et professionnels. Nous allons poursuivre ce travail dans l'année qui vient. L'équipe a également bâti un guide sur l'inspection en télépratique, cette forme de pratique étant de plus en plus répandue.

Dans le but de consolider ses acquis et de favoriser un meilleur transfert des connaissances, le bureau du syndicat a produit un procédurier concernant le processus de plaintes.

De plus, l'avenue d'engagements volontaires comme nouvel outil pour conclure des enquêtes a augmenté cette année.

En matière de pratique illégale en 2022, l'Ordre a notamment intenté une poursuite pénale contre une personne qui avait agi de manière à donner lieu de croire qu'elle était autorisée à exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'OOAQ, et ce, en raison d'actes posés en février 2020 et en août 2021. Le 22 mai 2022, le tribunal l'a déclarée coupable sur les cinq chefs d'accusation et elle a été condamnée à payer des amendes totalisant 41 250 \$.

En admission, la compréhension du processus de demande d'équivalence par les personnes formées à l'étranger requérait souvent un accompagnement personnalisé. C'est pourquoi une capsule informative Web a été produite pour répondre aux questions fréquentes. Celle-ci est désormais disponible sur les plateformes de l'OOAQ, et favorisera le cheminement de nouvelles professionnelles et de nouveaux professionnels pour répondre aux besoins de la population. Nous avons également débuté la révision du formulaire de demande d'équivalence afin de viser une meilleure évaluation des compétences des candidates et des candidats de certains domaines de pratique et leur permettre de faire reconnaître leurs acquis expérientiels. Nous poursuivrons ce travail en 2023-2024.

3 Développer des outils et approches novatrices pour s'assurer du maintien des compétences

Le carrefour de formations demeure la clé pour assurer le développement et le maintien des compétences professionnelles. La dernière année nous a permis d'enrichir la plateforme de développement professionnel, Socrate, de nouvelles formations et d'activités interactives d'appropriation de contenus. Des activités en collaboration avec des expertes et experts tant en orthophonie, en audiologie ou dans des champs d'expertise connexes ont été développées et promues auprès des membres. En se dotant d'outils numériques et en développant des compétences technopédagogiques, l'Ordre s'est assuré de livrer des activités de développement professionnel virtuelles de qualité et ainsi, répondre aux besoins et aux demandes actuels. Par ailleurs, les Journées professionnelles des 10 et 11 novembre 2022, dont le thème était *S'engager dans un avenir inclusif*, ont permis aux orthophonistes et audiologistes sur place de tirer bénéfice de formations et de présentations de qualité, dont une vingtaine ont été rendues accessibles ultérieurement sur Socrate.

La fin de la première période de conformité aux obligations édictées dans la politique de développement professionnel s'est bien déroulée et a généré plusieurs questions auxquelles nous allons nous attarder en 2023. Certaines situations qui nous ont été présentées mèneront à une réflexion dont les effets ne seront connus que lors de la nouvelle période de conformité 2023-2025.

À la suite du franc succès du projet pilote de mentorat de 2019-2020, l'OOAQ a formé une nouvelle cohorte et a redémarré le programme en septembre 2022. Basées sur le modèle canadien de développement de programme de mentorat, 21 dyades ont été formées et se rencontrent mensuellement afin de soutenir l'intégration de jeunes membres dans la pratique.

Les groupes privés Facebook en orthophonie et en audiologie, mis en place lors du dernier exercice, sont également devenus des forums d'appropriation de plus en plus populaires pour les contenus professionnels. En effet, 49 % des orthophonistes et 57 % des audiologistes sont membres actifs de nos groupes privés, ce qui en fait un franc succès.

4 Renforcer l'identité professionnelle des membres

Mieux communiquer avec les membres et consolider nos efforts en matière de communication sont des objectifs qui resteront d'actualité. L'organisation de rencontres virtuelles, sur l'heure du midi avec le président de l'Ordre, qui permettent d'échanger et de réfléchir sur des enjeux récents s'est avérée une formule gagnante. La rencontre sur l'élargissement des pratiques professionnelles a intéressé plusieurs membres et une rencontre avec les audiologistes, à la suite de nos réflexions sur la pratique, a également été appréciée.

Plusieurs pages Web ont aussi été développées pour informer le public d'une multitude de sujets, tels que la communication sociale, l'aphasie, les troubles du système vestibulaire, le bruit et la santé auditive, ou encore du contenu relatif au trouble développemental du langage (TDL). Ainsi, l'étendue et les compétences liées aux champs d'exercices des membres sont davantage mises en lumière. Ajoutons à cela les mentions de coups de chapeau publiés dans l'infolettre et sur l'Espace membres de notre site Web. D'autres moyens seront également mis en place dans l'année qui vient.

5 Augmenter l'influence et la visibilité de l'OOAQ

Nos stratégies sont continuellement révisées et nous misons de plus en plus sur les relations publiques pour faire valoir nos points de vue. D'ailleurs, l'Ordre a rebondi dans les médias, entre autres, en regard de la vente libre d'appareils auditifs, et poursuivra ses actions pour se faire valoir dans l'espace public. La présence de l'Ordre a été remarquée lors d'une vingtaine d'événements ou moments clés dans l'année, tels que le Mois de l'ouïe et de la communication, la Semaine québécoise du trouble développemental du langage (TDL), le Mois de l'autisme, le Mois de sensibilisation aux troubles d'apprentissage et la Journée internationale de sensibilisation au bégaiement.

Les réseaux sociaux sont exploités quotidiennement et nous sommes de plus en plus consultés, que ce soit sur notre site Web, bien positionné dans le moteur de recherche Google, ou sur nos pages Facebook et LinkedIn.

6 Comprendre les impacts des nouvelles technologies et favoriser leur intégration aux pratiques de l'Ordre et des membres

La sécurité informationnelle demeure un enjeu auquel nous accordons beaucoup d'importance. Plusieurs actions ont été entreprises afin de renforcer nos systèmes et nous pourrions tester ceux-ci dans l'année qui vient. Nous avons dû modifier nos façons de travailler, mais l'équipe s'est acclimatée, car les enjeux ont été bien compris. Le travail à distance est efficace, car les ressources sont bien équipées et les pare-feu sont déployés et surveillés. La Loi 25 impose aussi des règles que nous avons introduites dans nos façons de faire et dont nous poursuivons le déploiement avec la mise en place d'un comité compétent.

À l'image des précédentes, l'année financière 2022-2023 fut chargée, d'autant que nous avons débuté le processus de réflexion stratégique pour la période 2023-2028. Je ne peux passer sous silence l'engagement de toute l'équipe de la permanence qui ne cesse de s'adapter aux différentes situations imprévues avec professionnalisme et rigueur et je tiens à les remercier. Je remercie finalement le conseil d'administration et son président pour leur confiance et leur grand soutien permettant toujours à l'Ordre de poursuivre ses avancées.

La directrice générale,



Maya Raic, MBA, M. Sc. pol., Adm.A.



GOVERNANCE

Présidence

Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2023

Nom	Paul-André Gallant
Genre	Homme
Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat	2022-11-18
Modalité de l'élection	Suffrage universel des membres
Nombre de mandats terminés au 31 mars	2
Durée du mandat à la présidence (en années)	4
Rémunération globale — au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2022-2023, le président a reçu une rémunération de 153 138,00 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 11 651,00 \$ qu'il a reçue en avantages sociaux.
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectuées pour l'Ordre — à une décimale près	50
Secteur d'activité professionnelle	Orthophonie
Assiduité aux séances du conseil tenues au cours de l'exercice	6/6
Autres responsabilités au sein de l'Ordre	Membre du comité d'audit et de gestion des risques Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de la formation Membre du comité des ressources humaines Président du groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (CA) au 31 mars 2023

	NOMBRE
Administrateurs(-trices) en poste (en incluant le président et les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office des professions)	11
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les membres de l'Ordre	0
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office	0



Liste des membres du CA (sans le président)

NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION DU PLUS RÉCENT MANDAT	TYPE D'ADMINISTRATEUR(-TRICE) ¹	NOMBRE DE MANDATS, CONSÉCUTIFS OU NON, TERMINÉS AU 31 MARS	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉGION ÉLECTORALE	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION GLOBALE	DATE DE FIN DE MANDAT OU DE DÉMISSION	AUTRES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ORDRE
Salim Anani	2020-10-30	Nommé par l'Office	0	Informatique	–	6/6	3 398,60 \$	–	Président du comité de gouvernance et d'éthique
Geneviève Chénier	2021-10-29	Élue	0	Orthophonie	Montréal	6/6	3 880,80 \$	–	–
Fannie Dussault	2021-10-29	Élue	0	Orthophonie	Centre	6/6	4 918,38 \$	–	Vice-présidente Membre du comité des ressources humaines
Martin Fortin	2021-10-29	Élu	0	Audiologie	Centre	6/6	4 392,85 \$	–	–
Alphonse Galluccio	2021-10-20	Nommé par l'Office	1	Finances	–	6/6	3 780,70 \$	–	Trésorier Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Frédérique Jehasse	2021-05-05	Élue	0	Orthophonie	Nord	6/6	5 053,14 \$	–	Présidente du comité des ressources humaines
Claude Otis	2021-06-08	Nommé par l'Office	0	Gestion	–	6/6	3 272,78 \$	–	Membre du comité des ressources humaines
Patricia Perez	2019-02-15	Élue	1	Orthophonie	Sud	6/6	4 581,50 \$	–	Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Renée Rancourt	2021-10-29	Élue	2	Orthophonie	Ouest	4/6	4 392,85 \$	–	Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Marie-Soie Roussel	2021-05-05	Élue	0	Audiologie	Montréal	6/6	5 039,65 \$	–	Membre du comité de gouvernance et d'éthique

1 Type d'administrateur(-trice) : élu(e), nommé(e) par l'Office des professions, nommé(e) par le CA pour pourvoir à une vacance.

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le genre

	NOMBRE
Femmes	6
Hommes	5
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le groupe d'âge

	NOMBRE
Âgé(e)s de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination	2
Âgé(e)s de plus de 35 ans au moment de sa plus récente élection ou nomination	9
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon que les administrateurs(-trices) soient membres de l'Ordre ou nommé(e)s par l'Office

	NOMBRE
Élu(e)s ou nommé(e)s parmi les membres de l'Ordre	8
Nommé(e)s par l'Office des professions	3
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Séances tenues par le conseil d'administration au cours de l'exercice

	NOMBRE
Séances ordinaires	6
Séances extraordinaires	0

Résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice

Politiques et pratiques de gouvernance	Formation d'un comité	Comité formé en vertu de la <i>Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels</i> (septembre 2022)
		Comité de la formation — secrétaire (avril 2022)
		Conseil d'arbitrage des comptes — secrétaire (avril 2022), arbitre (septembre 2022)
		Comité de révision des plaintes — membre (juin 2022)
		Responsable de la protection des renseignements personnels (juin 2022)
		Comité de révision des équivalences — secrétaire substitut (juin 2022), présidente, vice-présidente, membres substitués et secrétaire (septembre 2022), vice-présidente (décembre 2022)
	Nominations	Comité formé en vertu de la <i>Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels</i> — membres (septembre 2022), membre — technicien TI (décembre 2022)
Affaires réglementaires et légales		Comité d'inspection professionnelle — présidente, vice-présidente, membres, secrétaire et secrétaire substitut (septembre 2022)
		Comité d'admission — présidente, vice-président, secrétaire substitut (septembre 2022), membre substitut (décembre 2022)
		Conseil de discipline — secrétaire (septembre 2022)
		Comité de révision des plaintes — présidente, membre, secrétaire (septembre 2022)
		Comité des prix — présidente, secrétaire (septembre 2022)
	Délégations de pouvoir	Délégué et délégué substitut au CIQ (décembre 2022)
Fixation des cotisations	Détermination de la cotisation 2023-2024 (décembre 2022)	
Orientations stratégiques	S.O.	
Affaires relatives à la pratique professionnelle	Adoption de règlements et de politiques	Politique sur les affaires bancaires (juin 2022)
		Révision de la politique de télétravail (septembre 2022)
		Révision de la politique sur les comités (décembre 2022)
		Politique santé et mieux-être au travail (décembre 2022)
		Révision de la politique de rémunération des membres de comités et des groupes de travail (décembre 2022)
		Révision de la politique de placement (février 2023)
Politique de gestion des soldes de fonds (février 2023)		
Divers	Adoption de normes ou de guides de pratique	Adoption du programme d'inspection professionnelle 2023-2024 (février 2023)
	Prise de position	Révision du guide des conditions de travail (septembre 2022)
		Énoncé de position sur les appareils auditifs en vente libre (février 2023)
		Vice-présidente du CA (juin 2022)



Orientations stratégiques

Plan stratégique 2018-2023

Afin de maintenir le cap sur les enjeux prioritaires dans les domaines de la communication et de l'audition, l'OOAQ s'est doté d'un plan stratégique ambitieux comprenant six objectifs stratégiques.

- 1 Accroître l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie.
- 2 Revoir et renforcer les mécanismes de protection du public.
- 3 Développer des outils et approches novatrices pour s'assurer du maintien des compétences.
- 4 Renforcer l'identité professionnelle des membres.
- 5 Augmenter l'influence et la visibilité de l'OOAQ.
- 6 Comprendre les impacts des nouvelles technologies et favoriser leur intégration aux pratiques de l'Ordre et des membres.

Élections au conseil d'administration

RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES EN ÉLECTION POUR LA RÉGION ÉLECTORALE	NOM DES PERSONNES CANDIDATES	NOMBRE DE PERSONNES ADMISSIBLES À VOTER	NOMBRE DE PERSONNES AYANT EXERCÉ LEUR DROIT DE VOTE, Y COMPRIS LES VOTES REJETÉS	NOM DE LA PERSONNE ÉLUE AU SUFFRAGE DES MEMBRES OU ÉLUE PAR LE CA
(présidence)	1	Paul-André Gallant	–	–	Paul-André Gallant, par acclamation

Formation des administrateurs(-trices) relative à leurs fonctions

Activités de formation suivies, au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent, par les administrateurs(-trices) du CA, en poste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS(-TRICES) EN POSTE		
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE	TOTAL
Rôle d'un conseil d'administration	11	0	11
Gouvernance contemporaine d'un ordre professionnel en 2020	11	0	11
Gouvernance et éthique	11	0	11
Égalité entre les femmes et les hommes	11	0	11
Gestion de la diversité ethnoculturelle	11	0	11
Planification stratégique	11	0	11
Cybersécurité : rôle du conseil d'administration	11	0	11

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs(-trices) de l'Ordre

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

NOM	STATUT	DURÉE DU MANDAT
Nicole St-Georges	Retraitée, nommée par l'OPQ	3 ans
Louis Beaulieu	Orthophoniste	3 ans
Marie-Ève Caty	Orthophoniste	3 ans

- *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*
- *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*

Normes d'éthique et de déontologie

Aucune demande n'a été faite pendant l'exercice 2022-2023.

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Comité exécutif

L'Ordre n'a pas formé de comité exécutif au cours de l'exercice.

Comité de gouvernance et d'éthique

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	5

Comité d'audit et de gestion des risques

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	3
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	6

Comité de ressources humaines

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	3

Directrice générale et secrétaire générale de l'Ordre

Au 31 mars 2023, le poste de la direction générale de l'Ordre est assumé par une femme, madame Maya Raic.

La fonction de secrétaire générale de l'Ordre est assumée par une autre personne de sexe féminin, M^e Geneviève Pépin.

Rémunération globale de la directrice générale

	MONTANT
Rémunération globale – au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2022-2023, la directrice générale a reçu une rémunération de 159 584,00 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 20 935,00 \$ qu'elle a reçue en avantages sociaux.

Ressources humaines de l'Ordre

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars (incluant la directrice générale et, s'il y a lieu, la secrétaire de l'Ordre, le bureau du syndic et les inspecteurs(-trices))

	NOMBRE
Emplois équivalents à temps complet	22
Heures par semaine déterminant le statut de temps complet au sein de l'Ordre	35

Personnel de la permanence

En poste

Élise Abguéguen, adjointe à la présidence et à la direction générale
Assia Babaci, coordonnatrice à l'inspection professionnelle
Véronique Boivin, responsable de la formation continue
Darya Bykadorova, spécialiste en comptabilité
Richard-Pierre Caron, conseiller en communication — relations médias et rédaction
Michèle Carrier, adjointe administrative au bureau du syndic
Annie Desharnais, inspectrice
Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique
Joanie Farmer, conseillère aux affaires professionnelles en audiologie
Amélie Fournier, conseillère à la formation continue et aux affaires professionnelles en orthophonie et inspectrice
Christine Gariépy, adjointe aux affaires institutionnelles et au secrétariat général
Zacharie Jeune, technicien TI
Anne-Marie Johnson, chef des services administratifs
France Lacombe, syndique adjointe
Suzanne Lalonde, inspectrice
James Lapointe, syndic
Audrey Mockle, directrice des communications et des affaires publiques
Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel
Caroline Parent-Legault, responsable de l'admission
Caroline Péloquin, stagiaire aux communications
Geneviève Pépin, directrice des affaires institutionnelles et secrétaire générale
Maya Raic, directrice générale
Mélanie Sédillot-Jomphe, conseillère en communication
Sonia Zouaoui, agente à l'admission

En congé

Édith Lambert-Bonin, conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie
Anne-Alexandre Larrivée, conseillère professionnelle aux projets spéciaux

Ont travaillé à l'Ordre pendant la période

Winnie Bagona, adjointe administrative
Martine Boivin, directrice des communications et des affaires publiques
Jade Hilareguy, adjointe à la présidence et à la direction générale
Wilner Jean, coordonnateur administration, finances et logistique
Mathieu Marsolais, directeur des communications et des affaires publiques
Catherine Sabourin, conseillère aux affaires professionnelles en audiologie
Mohamed Zahidi, technicien TI

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 18 novembre 2022. Cent soixante et un (161) membres y ont participé : cent trente-deux (132) personnes se sont connectées en ligne et vingt-neuf (29) membres en salle. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.

Ordre du jour

- 1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Présentation des administratrices et administrateurs 2021-2022
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2021
- 5 Rapport du président sur les activités de l'exercice 2021-2022
- 6 Rapport de la directrice générale
- 7 Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2021-2022
- 8 Approbation de la rémunération des administratrices élues et des administrateurs élus
 - 8.1 Rémunération de la présidence
 - 8.2 Rémunération des administratrices élues et administrateurs élus, sauf la présidence
- 9 Cotisation 2023-2024
 - 9.1 Rapport de la secrétaire au sujet de la consultation des membres
 - 9.2 Projet de cotisation 2023-2024
 - 9.3 Nouvelle consultation des membres présentes et présents
- 10 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022-2023
- 11 Période de questions
- 12 Clôture de l'assemblée



**RAPPORT
DES ACTIVITÉS**

RAPPORT DES ACTIVITÉS

DU COMITÉ DE LA FORMATION

Composition du comité de la formation

Membres

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique, représentante de l'OOAQ

Benoît Jutras, Université de Montréal, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) jusqu'au 1^{er} juin 2022

Marie-Claude Riopel, représentant les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Dima Safi, Université du Québec à Trois-Rivières, représentant le BCI jusqu'au 1^{er} juin 2022

Elin Thordardottir, Université McGill, représentant le BCI à partir du 1^{er} juin 2022

Natacha Trudeau, Université de Montréal, représentant le BCI à partir du 1^{er} juin 2022

Invité(e)s

François Bergeron, Université Laval

Sophie Chesneau, Université du Québec à Trois-Rivières, invitée à partir d'octobre 2022

Dima Safi, Université du Québec à Trois-Rivières, invitée entre le 1^{er} juin 2022 et octobre 2022

Maximiliano A. Wilson, Université Laval

Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis de l'Ordre

Cinq (5) programmes d'études donnant accès à des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés au Québec donnent droit aux permis de l'Ordre au 31 mars 2023 (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*) :

Pour le permis d'orthophoniste :

- maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) de l'Université de Montréal;
- *master of Science (Applied) in Communication Sciences and Disorders, Speech-Language Pathology Specialization* de l'Université McGill;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université Laval;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour le permis d'audiologiste :

- maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) de l'Université de Montréal.

Résumé des activités

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours de l'exercice lors desquelles les dossiers suivants ont été discutés :

- la modification législative encadrant la protection des stagiaires en milieu de travail et les politiques et procédures en place;
- les modifications aux règlements de l'Ordre en cours en fin d'année 2022-2023 qui sont d'intérêt pour les programmes de formation initiale;
- la complémentarité et l'arrimage des programmes de formation visant les professionnelles formées et professionnels formés à l'étranger;
- les enjeux entourant la recherche de milieux de stage.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Composition du comité d'admission

Membres

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Mathieu Hotton, audiologiste, vice-président

Philippe Fournier, audiologiste

Patrizia Mazzocca, orthophoniste

Membres substitués

Nada Carlomusto, orthophoniste (à partir du 9 décembre 2022)

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Julie McIntyre, orthophoniste

Justine Ratelle, audiologiste

Équipe impliquée dans les activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Jérémie Duval, audiologiste, directrice de la qualité de la pratique

Caroline Parent-Legault, orthophoniste, responsable de l'admission

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

Réunions

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité a tenu trois (3) réunions.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

L'Ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

Les données suivantes concernent celles de l'Ordre uniquement.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE				
	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA					
En Ontario	–	23 (O) – 2 (A)	23 (O) – 2 (A)	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	–	23 (O) – 2 (A)	23 (O) – 2 (A)	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)					
En France	–	–	–	–	–
Dans le reste de l'UE	–	–	–	–	–
AILLEURS					
Aux États-Unis	–	2 (O)	1 (O)	–	1 (O)
Dans le reste du monde	–	–	–	–	–
Total hors Canada	–	2 (O)	1 (O)	–	1 (O)

Toutes ces demandes sont fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* précise que la demanderesse ou le demandeur doit suivre une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLOME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE					
	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA						
En Ontario	–	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	–	–	–	–	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)						
En France	–	–	–	–	–	–
Dans le reste de l'UE	1 (O)*	6 (O)	–	6 (O)	–	1 (O)
AILLEURS						
Aux États-Unis	–	–	–	–	–	–
Dans le reste du monde	–	3 (O) – 1 (A)	–	1 (O) – 1 (A)	–	2 (O)
Total hors Canada	1 (O)	9 (O) – 1 (A)	–	7 (O) – 1 (A)	–	3 (O)

*Demande reçue en 2021-2022 qui était pendante au 31 mars 2022, mais qui n'a pas été inscrite au rapport annuel précédent.

Les candidates et candidats qui voient leur demande acceptée en partie sont informées et informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait d'obtenir l'équivalence de formation.

Les six (6) candidates ou candidats en orthophonie provenant de l'Union européenne, qui se sont vu accepter en partie l'équivalence de formation, se sont fait imposer un complément de formation (des cours dans un [1] à onze [11] domaines et de zéro [0] à deux [2] stages).

Les candidates ou les candidats provenant du reste du monde se sont vues et vus imposer des cours dans cinq (5) à quinze (15) domaines en plus de deux (2) stage. Il est à noter que la formation initiale menant à l'imposition de cours dans quinze (15) domaines était de niveau collégial.

Les principaux domaines en orthophonie pour lesquels une formation a été imposée demeurent les troubles de fluidité et la suppléance à la communication.

L'ensemble des candidates et des candidats doivent également compléter une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

L'OOAQ a mis en place, depuis 2014, plusieurs cours en ligne dans différents domaines de pratique pour faciliter l'accès à la formation devant être acquise pour la reconnaissance de l'équivalence des candidates et candidats en orthophonie. Des cours supplémentaires ont été développés au cours de l'exercice 2022-2023, notamment en *counseling* et en méthodes de recherche. L'Ordre a aussi établi des ententes avec les programmes universitaires québécois pour améliorer l'accès aux cours.

Activités de formation suivies par les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	14	1
Égalité entre les femmes et les hommes	13	2
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15	0

Les personnes considérées aux fins de la complétion du tableau ci-dessus sont les huit (8) membres du comité d'admission, les quatre (4) membres du comité de révision des équivalences et les trois (3) employés du service d'admission de l'Ordre.

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE				QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA (règlement pris en vertu de l'art. 94 [q])					
En Ontario	2 (O) – 1 (A)	3 (O) – 1 (A)	5 (O) – 2 (A)	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	2 (O) – 1 (A)	3 (O) – 1 (A)	5 (O) – 2 (A)	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)					
En France (règlement pris en vertu de l'art. 93 [c.2])	2 (O)	21 (O)	21 (O)	–	2 (O)
Dans le reste de l'UE	–	–	–	–	–
AILLEURS					
Aux États-Unis	–	–	–	–	–
Dans le reste du monde	–	–	–	–	–
Total hors Canada	2 (O)	21 (O)	21 (O)	–	2 (O)

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance des certificats de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Composition du comité de révision des équivalences

Membres

Marie-Laure Burté, orthophoniste, présidente

Christine Turgeon, audiologiste, vice-présidente¹

Ronald Choquette, audiologiste

Membre substitut

Jessica Lesage, orthophoniste

Ont aussi occupé la fonction de membres au courant de l'exercice

Marie Julien, orthophoniste, vice-présidente (jusqu'au 22 septembre 2022)

Nada Carlomusto, orthophoniste (jusqu'au 24 novembre 2022)

¹ Madame Turgeon était membre du comité de révision des équivalences jusqu'au 8 décembre 2022 et elle a été nommée vice-présidente le 9 décembre 2022.



Résumé des activités

Au cours de l'exercice, aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'a été reçue. Aucune demande de révision n'était pendante au 31 mars 2022. Le comité n'a ainsi tenu aucune réunion au cours de l'exercice 2022-2023.

Résumé des décisions rendues

	NOMBRE
Maintien des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	–
Réduction des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	–

Révision des décisions sur la reconnaissance mutuelle des compétences aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe c.2) de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance responsabilité professionnelle — l'ensemble des membres

Répartition des membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars et montants prévus de la garantie selon le moyen de garantie (a. 93, par. d)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre (a. 86.1)	0	–	–
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	3 760	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel)	0	–	–
Autre couverture	0	–	–
Cautionnement ou autre garantie	0	–	–
Dispenses (exemptions)	26	–	–

Assurance responsabilité professionnelle — membres exerçant au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concerné(e)s par ces réclamations	0
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concerné(e)s par ces déclarations de sinistre	0

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic, au cours de l'exercice, de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

En plus de soutenir les membres pour des questions déontologiques relatives à leur pratique professionnelle, l'Ordre a développé du contenu professionnel plus spécifique pour répondre aux questions récurrentes ainsi qu'aux enjeux identifiés à l'inspection professionnelle ou au bureau du syndic.

- **L'orthophonie scolaire.** Un guide de pratique a été élaboré en collaboration avec des orthophonistes exerçant dans différents centres de services scolaires à travers le Québec et basé sur des données issues de la recherche en éducation et en orthophonie. Mettant de l'avant l'éducation inclusive, il soutient la pratique de l'orthophonie scolaire et contient des informations sur l'organisation des services, la tenue de dossiers et les services professionnels que peut rendre l'orthophoniste dans le cadre de ses mandats scolaires.
- **L'exercice au sein d'une société.** À ce jour, comme l'OOAQ n'a pas de règlement qui permet à ses membres d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au sein d'une société par actions (SPA) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCR), l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste n'y est pas permis. Dans l'attente d'un règlement le permettant, une nouvelle fiche professionnelle a été mise en ligne pour aider les membres à mieux comprendre les concepts et enjeux associés à la pratique en milieu privé et pour apporter les modifications nécessaires lorsque requis.
- **La supervision de stage en milieu privé.** En collaboration avec les universités québécoises offrant les programmes de formation en orthophonie et en audiologie, une capsule d'information a été développée pour favoriser l'implication des orthophonistes et audiologistes à exercer leur rôle de supervision de stagiaires.
- **Les données brutes** sont mentionnées tant dans le *Code de déontologie* que dans le *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux des membres de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes*. Les informations contenues dans la nouvelle fiche sur le sujet permettent de mieux les définir et de comprendre les limites reliées à leur partage.
- **Les exigences reliées à la synthèse des données relatives à l'évaluation.** Après l'évaluation d'une cliente ou d'un client, il est essentiel de réaliser une synthèse des données relatives à l'évaluation. Pour gagner en efficacité et en temps, cette fiche rappelle les exigences déontologiques et réglementaires en clarifiant quelles informations sont incontournables ou optionnelles. L'importance de tenir compte du mandat confié, du motif de consultation et de la ou du destinataire est également mise de l'avant.
- **L'utilisation des messages textes.** Communiquer avec la clientèle par messages textes offre plusieurs avantages, dont la simplicité, l'efficacité et le taux élevé d'ouverture. Cette fiche expose les éléments à considérer lorsque les messages textes sont utilisés à des fins professionnelles.

- **La télépratique interjuridictionnelle.** La télépratique, qui s'est beaucoup développée au cours des dernières années, suscite beaucoup de questions lorsque la cliente ou le client et l'intervenante ou l'intervenant ne se trouvent pas dans le même territoire, province ou pays. L'Ordre, n'ayant pas d'entente de réciprocité avec d'autres juridictions, cette fiche soutient les membres dans leurs prises de décision, lorsqu'elles et ils offrent un service de télépratique interjuridictionnelle.
- **L'évaluation audiométrique en milieu de vie.** Le contenu relatif aux services offerts en audiologie dans les milieux de vie comme un domicile, une résidence pour personnes âgées, un milieu de travail ou une école a été mis à jour. Dans ces situations, des obligations professionnelles spécifiques doivent être respectées, notamment lorsqu'il s'agit d'une évaluation audiométrique hors cabine insonorisée.

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

Au printemps 2022, l'Ordre a transmis des recommandations touchant les services d'audiologie et d'orthophonie à l'équipe responsable du déploiement national du programme Agir tôt qui s'adresse aux enfants de 0 à 5 ans et à leur famille. Dans un souci d'accessibilité aux bons services au bon moment, l'Ordre a réitéré l'importance de tenir compte de la variabilité interindividuelle qui caractérise le développement typique du langage avant l'âge de 3 ans et qui complique l'étape de surveillance universelle à 18 mois. Les prédicteurs du développement du langage au cours de la petite enfance, le dépistage confirmant la présence de difficultés langagières et l'importance de référer judicieusement vers une évaluation audiolinguistique ont notamment été discutés avec l'équipe de projet et partagés aux membres.

Le ministère de l'Éducation poursuit sa refonte des exigences administratives liées à l'attribution des codes aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Bien que l'allègement de cette mesure ne soit pas encore ressenti, l'Ordre a pris position en faveur de ce changement qui devrait alléger la charge de travail des orthophonistes scolaires.

Les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) sont toujours au cœur de nos orientations et positionnements pour inclure et sensibiliser les membres et offrir des services professionnels exempts de toutes formes de discrimination. Plusieurs conférences et communications affichées présentées lors des Journées professionnelles en orthophonie et en audiologie 2022 ont d'ailleurs soigneusement été choisies parce qu'elles abordaient ces enjeux et préoccupations.

L'Ordre a participé activement à la campagne automnale de sensibilisation aux enjeux entourant le trouble développemental du langage (TDL), en mettant à la disposition de ses membres des outils de promotion et en collaborant à l'évènement *Faut qu'on se parle de langage : un enjeu de santé publique!*

Activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

Le soutien aux membres vise à les accompagner dans leur compréhension et dans l'exécution de leurs obligations professionnelles afin d'assurer au public des services de qualité et conformes. La formation obligatoire en éthique et déontologie réalisée par l'ensemble des membres en constituait un moyen.

Les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et en audiologie reçoivent les demandes des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeurs et du public. Au cours de l'exercice 2022-2023, 1005 demandes ont été traitées en orthophonie (80 % proviennent d'orthophonistes), représentant une augmentation de 11 % par rapport à l'année dernière. En audiologie, ce sont 160 demandes (75 % proviennent d'audiologistes) qui ont été traitées, ce qui représente une augmentation de près de 70 % par rapport à l'année précédente et qui s'explique en partie par les nombreuses actions de l'Ordre dans le domaine de l'audiologie. Ces demandes sont en lien avec les dossiers et la tenue des bureaux, la déontologie, les champs d'exercice et de compétences ou des problématiques langagières ou auditives. De plus, comme c'était la fin de la première période de conformité relative à la politique de développement professionnel, plusieurs membres ont contacté l'Ordre pour soutenir leur compréhension et appropriation de ces nouvelles exigences.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Composition du comité de l'inspection professionnelle

Membres

Valérie Lussier, orthophoniste, présidente

Gassia Jakmakjian, audiologiste, vice-présidente

Josée Grenier, orthophoniste

Manon Martineau, orthophoniste

David Mayer, audiologiste

Christine Roberge, audiologiste

Secrétaires du comité

Assia Babaci, secrétaire

Jérémie Duval, secrétaire substitut

Inspectrices et inspecteurs à temps partiel

Marc-Olivier Blackburn, audiologiste

Annie Desharnais, orthophoniste

Isabelle Farley, audiologiste

Amélie Fournier, orthophoniste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Inspectrices et inspecteurs à temps partiel (suite)

Daphnée Lalonde-Gauthier, audiologiste

Marie-Louise Péloquin, orthophoniste

Inspectrices et inspecteurs ad hoc

Yvon Blais, orthophoniste

Marie-Pier Champagne, audiologiste

Caroline Morin, orthophoniste

Responsable administrative de l'inspection

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique

Résumé des activités et du programme de surveillance générale de l'exercice

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu neuf (9) réunions, comme prévu au calendrier déterminé en début d'année financière.

L'objectif fixé en début d'année et prévu au programme annuel d'inspection professionnelle, soit de transmettre le questionnaire initial d'autoévaluation à 10 % des membres, a été dépassé. Le questionnaire a en effet été acheminé à plus de membres afin de compenser pour les reports accordés en raison de membres en arrêt de travail prolongé. L'année 2022-2023 représente la plus grande cohorte de membres inspectées et inspectés sous le nouveau processus mis en place depuis 2020. L'augmentation graduelle des cohortes a permis à l'équipe de l'inspection de s'ajuster progressivement à ce processus et aux commentaires reçus par le sondage post-inspection que reçoivent les membres ayant terminé leur exercice d'inspection.

Résumé du processus d'inspection

Le programme de surveillance générale de l'exercice débute par un questionnaire initial d'autoévaluation (QIA), qui amène les membres à jeter un regard critique sur leur pratique et leurs activités professionnelles, en les appelant à évaluer le développement et le maintien de leurs compétences, de la tenue de leurs dossiers et de leurs bureaux et le respect de la déontologie. Certaines questions permettent aux inspectrices et inspecteurs d'évaluer le raisonnement clinique et le jugement professionnel. Le questionnaire est accompagné d'une partie de dossier client et du registre où sont consignées les activités de développement professionnel des membres. Il peut arriver qu'une entrevue, une visite d'inspection par observation (VIPO), une requête documentaire ou une combinaison de ces moyens soit nécessaire pour compléter la collecte d'informations débutée par le QIA ou lorsque des doutes sur certains aspects de la pratique sont soulevés. Ces entrevues et visites sont l'occasion pour les membres d'expliquer leur raisonnement clinique, de démontrer leurs compétences et de mettre en contexte certaines informations en fonction de leur réalité clinique.

Au terme de cette étape, les scénarios possibles sont les suivants :

- fin d'exercice avec ou sans recommandations ;
- recommandations avec suivi de contrôle ;
- recommandations avec proposition d'un plan de développement en engagement volontaire avec la ou le membre ;
- inspection portant sur la compétence.

Lorsque plusieurs recommandations sont envoyées à une ou un membre, une entrevue de clôture peut être proposée par le CIP. Cette rencontre a pour but d'expliquer les recommandations émises à la ou au membre et de répondre à ses questions. Puisqu'une des fonctions de l'inspection vise la prévention, les actions sont réalisées en collaboration avec les membres visées et visés dans un but d'amélioration des compétences professionnelles.



Répartition des activités d'inspection par profession

Questionnaire initial d'autoévaluation et suites d'analyses

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Inspections pendantes	Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2	–	2
	Questionnaires envoyés	359	68	427
Questionnaires d'autoévaluation	Reports accordés	42	6	48
	Questionnaires retournés au CIP	317	62	379
	Rapports de vérifications dressés	313	62	375
	Dossiers fermés sans visite d'inspection	288	48	336
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	6	–	6
Visites (entrevue ou VIPO)	Vérifications effectuées	21	9	30
	Rapports de vérification dressés	20	6	26
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	1	3	4

Ne figurent pas au tableau : Une (1) visite en orthophonie et trois (3) visites en audiologie prévues au printemps 2023 à la suite de la réception d'un rapport de vérification de QIA. Trois (3) visites en orthophonie et une (1) en audiologie reportées pour congés prolongés à la suite de la réception d'un rapport de vérification de QIA. Une ou un (1) membre audiologiste qui a reçu un questionnaire au courant de l'année aura une inspection portant sur la compétence au printemps 2023.

Entrevues et visites réalisées en 2022-2023 de programmes d'inspection antérieurs

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	–	–	–
Vérifications effectuées	5	1	6
Rapports de vérification dressés	5	1	6
Vérifications pendantes en fin d'exercice	–	–	–

Inspections de suivi

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1	–	1
Vérifications effectuées	4	4	8
Rapports de vérification dressés	5	4	9
Inspections de suivi pendantes au 31 mars	–	–	–

Parmi les inspections de suivi réalisées, cinq (5) en orthophonie et trois (3) en audiologie étaient des suivis de programmes d'inspection d'années antérieures.

Bilan des inspections professionnelles

Des trois cent quatre-vingt-huit (388) membres ayant reçu un rapport d'inspection en 2022-2023, une majorité n'a reçu aucune recommandation ou a été invitée à mettre des recommandations mineures en application.

Parmi les recommandations les plus fréquemment émises au regard du profil de compétences nationales en orthophonie, on retrouve :

- la planification d'évaluations efficaces et appropriées aux besoins des clientes et clients, dont le déroulement est modifié en fonction de leurs réactions et des résultats obtenus;
- la rédaction des synthèses ou rapports permettant de comprendre les liens entre les diverses données recueillies et d'apprécier le profil de la cliente ou du client;
- la priorisation des objectifs d'intervention en lien avec le portrait clinique, écrits dans un langage accessible lorsqu'ils se retrouvent dans des documents transmis à de tierces personnes.

Pour les membres audiologistes, les recommandations diffèrent en fonction des dossiers d'inspection, mais le CIP souhaite rappeler :

- l'importance de sauvegarder l'indépendance professionnelle et d'éviter toute situation possible de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;
- qu'il est important de présenter les informations inscrites dans les rapports de façon à ce qu'elles puissent être comprises par la lectrice ou le lecteur.

Inspections portant sur la compétence professionnelle

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Inspections pendantes de l'exercice précédent	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	–	–
	Vérifications effectuées au cours de l'exercice	1	–
Inspection en cours d'exercice	Rapports de vérification dressés	–	–
	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	1	–

Une ou un (1) membre en orthophonie et une ou un (1) membre en audiologie ont reçu un avis d'inspection professionnelle avant ou le 31 mars 2023, mais les inspections sont prévues en avril 2023.

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Deux (2) recommandations du CIP visant à obliger une ou un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux à la fois, ont été transmises au conseil d'administration de l'Ordre. Une de ces recommandations a été acheminée à la suite d'une inspection portant sur la compétence, alors que la seconde a été transmise par le CIP après une inspection de contrôle et l'échec d'un stage de perfectionnement convenu en engagement volontaire. Les deux personnes ont préalablement présenté leurs observations au comité (écrites dans un cas et verbales dans l'autre), menant à l'envoi des recommandations initiales, non amendées.

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Aucun membre n'a complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration.

Entraves au comité d'inspection professionnelle

Aucun membre n'a fait entrave au comité d'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Informations transmises au bureau du syndic

Une ou un (1) membre a fait l'objet d'une information transmise au bureau du syndic au cours de l'exercice, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26).

Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice

ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
322	66

EN FONCTION DU LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION		NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENT(E)S AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
À LA SUITE DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE, D'UNE INSPECTION DE SUIVI OU D'UNE INSPECTION PORTANT SUR LA COMPÉTENCE :		QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	ENTREVUE OU VISITE	LES DEUX MÉTHODES
01	Bas-Saint-Laurent	4	–	1
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	14	–	–
03	Capitale-Nationale	39	2	3
04	Mauricie	13	1	1
05	Estrie	17	–	–
06	Montréal	99	7	9
07	Outaouais	18	–	2
08	Abitibi-Témiscamingue	7	1	–
09	Côte-Nord	1	–	–
10	Nord-du-Québec	–	–	–
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	–	–
12	Chaudière-Appalaches	16	–	1
13	Laval	11	–	–
14	Lanaudière	15	1	2
15	Laurentides	21	–	–
16	Montérégie	57	1	4
17	Centre-du-Québec	7	–	2
Hors Québec		9	–	1
TOTAL		349	13	26

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Depuis le 1^{er} avril 2021, une nouvelle politique de développement professionnel est entrée en vigueur pour les membres de l'Ordre. 30 heures d'activités de développement ou de maintien des compétences sont maintenant exigées par période de 2 ans, dont 2 heures dans la catégorie *Déontologie et éthique*. Pour la période de conformité du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, les membres devaient compléter la formation obligatoire *L'agir professionnel en orthophonie et en audiologie au Québec*. Cette formation vise à cerner le fonctionnement du système professionnel québécois, ses lois, ses règlements, ses normes et distinguer les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession au Québec. Par le biais de sa plateforme de développement professionnel, Socrate, l'Ordre offre également des activités de développement professionnel tout en encourageant ses membres à réaliser, selon des critères établis dans la politique, des activités formelles, autonomes ou en collectivité qui répondent à leurs besoins et qui peuvent être offertes par des organismes externes.

Au cours de l'année, l'Ordre a tenu deux événements en présence. Une journée de formation en dysphagie adulte a eu lieu en mai 2022 et a permis à près de 90 orthophonistes de se mettre à niveau dans ce domaine de pratique. Des Journées professionnelles en orthophonie et en audiologie (JP2022) ont également eu lieu les 10 et 11 novembre 2022, sous le thème *S'engager dans un avenir inclusif*. Plus de 400 membres y ont participé. Durant ces deux journées, les conférences et communications affichées ont été présentées sous quatre grands axes (diversité, perspective, collaboration et transition) qui s'ancrent à la fois dans les valeurs de l'OOAQ et dans les enjeux sociétaux actuels. Ces journées professionnelles ont été un événement riche en échanges collaboratifs et ont permis de réaffirmer et de valoriser l'identité professionnelle des orthophonistes et audiologistes ainsi que leur contribution à l'inclusion de toutes et tous. Près d'une vingtaine de conférences ont été captées lors de cet événement et sont disponibles sur Socrate pour visionnement. Plusieurs d'entre elles, tout comme un atelier sur la tenue de dossiers actuellement en développement, permettront de répondre aux exigences de formation continue en *Déontologie et éthique* pour la période de conformité 2023-2025.

En plus des formations captées lors des Journées professionnelles de novembre 2022, quatre nouvelles activités asynchrones ont été développées et mises en ligne sur Socrate. Elles portent sur les troubles vestibulaires, la perception de la parole, le trouble développemental des sons de la parole (TDSP) et le trouble développemental du langage (TDL).

Bilan des inscriptions aux formations continues

Plateforme professionnelle Socrate



ORTHOPHONIE OU AUDIOLOGIE

Formations en salle

		Durée	Nombre d'inscriptions	
2022-2023	1.	Mise à niveau en dysphagie 13 mai 2022	7 h	89
	2.	Journées professionnelles en orthophonie et en audiologie 10 et 11 novembre 2022 (JP2022)	14 h	404





ORTHOPHONIE

Formations asynchrones payantes

		Durée	Nombre d'inscriptions
2021	1. La CAA au bout des doigts	3 h	47
	2. La pratique orthophonique auprès des élèves en contexte de diversité : pistes de réflexion et d'action	4 h	53
	3. Le supplément pour enfant handicapé pour les troubles du langage : atelier d'informations	2 h 30	136
2022-2023	4. Comprendre le TDSP pour mieux l'identifier	6 h 30	278
	5. Raisonnement clinique autour de la conclusion du trouble développemental du langage (TDL)	2 h	187
	6. Bi-plurilinguisme, français langue seconde et orthophonie : vers une construction de connaissances communes (JP2022)	1 h	44
	7. Documenter la compétence sociale : faire partie d'une équipe pour favoriser l'inclusion au préscolaire (JP2022)	1 h	32
	8. <i>Social emotional outcomes of developmental language disorder (JP2022)</i>	1 h 15	20
	9. <i>Intervention for language disorder: the State of the Art (JP2022)</i>	1 h 15	11
	10. Les pratiques interactives au service des apprentissages de l'ensemble des élèves (JP2022)	1 h 15	17
	11. L'apport de l'orthophoniste dans les aphasies primaires progressives : un rôle essentiel! (JP2022)	1 h 15	16
	12. Mieux prévenir les difficultés arithmétiques grâce au partenariat avec les enseignantes et enseignants (JP2022)	1 h	15
	13. Mise à niveau dysphagie adulte (captation de la journée du 13 mai 2022)	4 h 30	57



AUDIOLOGIE

Formations asynchrones payantes

			Durée	Nombre d'inscriptions
2015	1.	La prévention des chutes chez les aînés par l'intervention audiolgogique	7 h	12
2017	2.	L'audiologie pédiatrique, bien plus qu'un art!	6 h	25
	3.	Aide de suppléance à l'audition : mise à jour technologique	1 h 30	27
	4.	L'évaluation audiolgogique au-delà de l'audiométrie pour un suivi pré et post appareillage	1 h	6
2021	5.	La surdité professionnelle : prévention, évaluation et réadaptation	4 h	27
	6.	Respiration, grimaces et astuces pour contrer la dysfonction tubaire	2 h	46
	7.	L'évaluation globale des besoins sur le plan auditif : plus qu'une case à cocher!	1 h 30	22
	8.	Vestibulaire 101 : prise en charge minimale en audiolgogie	2 h 30	70
	9.	L'évaluation de la capacité à percevoir la parole : les outils à notre portée	2 h 30	40
2022-2023	10.	Implantation cochléaire pour la surdité unilatérale chez la clientèle pédiatrique : présentation des plus récents critères (JP2022)	1 h	17
	11.	L'audiologiste et les musicien(ne)s : prise en charge, de la prévention à la réadaptation (JP2022)	1 h 15	6
	12.	Révolution synaptopathique : un changement de paradigme dans l'évaluation des troubles auditifs causés par le bruit et leur prévention (JP2022)	1 h	5
	13.	Santé auditive au Québec : état des lieux et perspectives (JP2022)	1 h	6



ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE

Formations asynchrones en ligne payantes

			Durée	Nombre d'inscriptions
2020	1.	L'alliance thérapeutique comme outil de motivation	2 h	25
	2.	L'agir professionnel en orthophonie et en audiologie au Québec (obligatoire)	2 h 30	2 471
2021	3.	La bientraitance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée	1 h 30	12
	4.	L'évaluation critique d'articles scientifiques	2 h	9
	5.	Santé psychologique en contexte de stress et anxiété : stratégies et outils concrets	2 h	16
2022-2023	6.	Célébrer la neurodiversité : un exemple avec la clientèle bègue (JP2022)	1 h	11
	7.	Déconstruire pour reconstruire (JP2022)	1 h	31
	8.	Gérer les situations difficiles (JP2022)	1 h	22
	9.	Prendre sa place : développer son leadership au quotidien (JP2022)	1 h	30



ORTHOPHONIE ET/OU AUDIOLOGIE

Webinaires en direct gratuits

			Durée	Nombre d'inscriptions
2022-2023	1.	29 septembre 2022 : Le président vous informe sur le décloisonnement des professions en santé	1 h	412
	2.	29 mars 2023 — Discussion avec le président de l'OOAQ sur l'accessibilité aux appareils auditifs, enjeu majeur de santé publique!	1 h	211



ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE

Formations asynchrones gratuites

		Durée	Nombre d'inscriptions
2017	1. Être témoin expert tout en restant zen	0 h 30	66
	2. Innover et collaborer en contexte de turbulence et de changements	1 h	80
2018	3. La déon_TI_logie et l'utilisation des technologies de l'information	2 h	55
2019	4. Le bureau du syndic et le processus d'enquête	0 h 30	41
	5. Le parcours migratoire, la santé mentale et le développement des jeunes	2 h	107
2020	6. La refonte de l'inspection professionnelle	0 h 30	276
2021	7. <i>International Dysphagia Diet Standardisation Initiative (IDDSI)</i>	2 h	40
	8. Le mémoire en santé mentale de l'OOAQ	0 h 30	189
2022	9. Les lignes directrices « Publicité et médias sociaux » de l'OOAQ	1 h 30	222
2022-2023	10. Démystifier la supervision de stage en milieu privé	1 h 30	170

COURS D'APPOINT ET FORMATIONS

pour les candidat(e)s au permis d'exercice ou hors Québec

	Durée	Nombre d'inscriptions
1. Troubles de la parole d'origine neurologique — dysarthrie développementale (enfant)	5 h	6
2. Troubles acquis de la parole d'origine neurologique (adulte)	10 h	13
3. Troubles de la déglutition	15 h	3
4. Troubles de la fluidité	15 h	5
5. Suppléance à la communication	20 h	11
6. Méthodes de recherche en orthophonie et audiologie	20 h	1
7. Counseling et relation d'aide	15 h	3
8. L'agir professionnel en orthophonie et en audiologie au Québec	2 h 30	58
9. Les systèmes de santé et d'éducation au Québec	5 h	57

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2022-2023, le bureau du syndic a poursuivi le traitement des demandes d'enquêtes et des plaintes devant le conseil de discipline de l'Ordre, toujours dans un souci d'amélioration de la qualité des services.

Le bureau du syndic a maintenu sa collaboration avec le forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi que les discussions avec ses homologues des autres ordres professionnels.

Tout en préservant la confidentialité des enquêtes, le bureau du syndic a continué ses efforts quant à la mise en place de canaux de communication efficaces avec le comité d'inspection professionnelle.

Plusieurs actions visant à améliorer la communication avec les membres ont été posées. À cet effet, le bureau du syndic a publié un résumé des décisions disciplinaires de l'année 2022 sur le site Web de l'OOAQ en collaboration avec la directrice des affaires institutionnelles.

Le bureau du syndic mise sur la prévention en identifiant les infractions les plus fréquentes. Ainsi, de concert avec la direction du développement professionnel, des stratégies claires visant à bien outiller les membres dans leur pratique ont été mises en place. Généralement, celles-ci se sont soldées par des recommandations à l'intention des membres qui ont été publiées sur les différentes plateformes de communication de l'Ordre.

Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndique adjointe	0	1

Membres

James Lapointe, orthophoniste, syndic

France Lacombe, audiologiste, syndique adjointe

Durant l'exercice 2022-2023, Francine Bédard, orthophoniste, a agi à titre de syndique ad hoc.

Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	17
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	0

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	36
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	90
Demandes d'enquête formulées par une personne du public	55
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	0
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de l'Ordre	34
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un(e) de ses membres	1
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un(e) membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	0
Total des membres visé(e)s par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	54
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	84
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	28
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	38
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	13
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	5
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	42

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	83
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	14
Enquêtes fermées pour les référer à un(e) syndic(-que) ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le)	60
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	0
Enquêtes autrement fermées	9

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	20

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension provisoire ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndic(-ques) ad hoc

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndic(-ques) ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	4
Plaintes portées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	9
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	4
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	4
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	1

Activité de formation suivie par les membres du bureau du syndic* au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

* Syndic et syndique adjointe

Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infractions

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au <i>Code de déontologie</i> des membres de l'ordre professionnel)	0
Infractions à caractère sexuel envers une tierce personne	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	3
Infractions liées à la qualité des services rendus par le(la) professionnel(le)	1
Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le)	1
Infractions liées à la publicité	1
Infractions liées à la tenue de dossiers du(de la) professionnel(le)	1
Infractions techniques et administratives	1
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	1
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1)	0
Condammations du(de la) professionnel(le) par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes inscrit de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Composition du comité d'arbitrage

Membres

Joanne Landry, orthophoniste

Charles Martin, orthophoniste

Aurélié Desjardins, orthophoniste

Conciliation de comptes d'honoraires

	NOMBRE
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	12
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1)	4
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	8
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	0
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	5
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	1
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	1
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	5

Arbitrage des comptes d'honoraires

Une (1) demande d'arbitrage de comptes était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une (1) demande d'arbitrage de comptes a été reçue au cours de l'exercice. Les deux (2) demandes demeurent pendantes au 31 mars de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Composition du comité de révision

Membres

Marie-Christine Anctil, présidente (nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions)

Valérie Lecavalier, audiologiste et présidente substitut

Léa-Laurence Dionne, orthophoniste (depuis le 15 juin 2022)

Alexis Pinsonnault-Skvarenina, audiologiste (depuis le 1^{er} octobre 2022)

Maxime Simard, audiologiste

A aussi occupé la fonction de membres au courant de l'exercice

Margot Duhaime, orthophoniste (jusqu'au 30 septembre 2022)

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice	1
Présentées dans les 30 jours	1
Présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	0
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Nature des avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice

	NOMBRE
Il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
Suggestion au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un(e) syndic(-que) ad hoc, qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Avis où le comité a au cours de l'exercice

	NOMBRE
Suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle (a. 123.5, al. 2)	0

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS

DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Composition du conseil de discipline

Membres

Présidente ou président, avocate désignée ou avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Ginette Diamond, orthophoniste

Lucie Morin, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

Émilie Desrosiers, orthophoniste

Isabelle Bond, orthophoniste

Manon Poulin, orthophoniste

Secrétaire du conseil de discipline

M^e Geneviève Pépin

Plaintes au conseil de discipline

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ou syndic(-que) adjoint(e)	1
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration au cours de l'exercice

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en vertu de l'article 161 du *Code des professions* n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autre que la présidente ou le président, au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0
Formation sur le processus disciplinaire	2	4

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	22
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	34
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	34
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	25
Poursuites pénales intentées	0
Actions non judiciaires (au total)	3
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	3
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	22
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	31

Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	1
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	1
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	1
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice

	MONTANT
Total des amendes imposées au cours de l'exercice	27 500 \$
Total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0 \$

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Rôle sociétal de l'Ordre

Comités et organisations auxquels l'Ordre a participé lors de l'exercice 2022-2023

COMITÉ OU ORGANISATION	DESCRIPTION	DATE
Le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie (CAPUC-AO)	CAPUC-AO est un organisme d'agrément des programmes d'études supérieures préparant les étudiantes et étudiants à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie. Le Conseil favorise l'excellence dans la formation des audiologistes et des orthophonistes afin d'assurer la croissance et le développement continu de ces deux professions.	Juin 2020 à aujourd'hui
Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines	Constituée des 10 ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Objectif : Faire le suivi d'enjeux sociaux qui touchent la clientèle desservie par leurs membres.	En cours
Table des ordres en éducation	Constituée des cinq ordres dont les membres exercent en milieu scolaire. Objectif : Agir de manière concertée sur l'accessibilité et la qualité des services professionnels dans le milieu de l'éducation et donner une voix aux élèves en difficulté ou à risque de l'être.	En cours
Table de collaboration interprofessionnelle en santé et en services sociaux	Constituée des 29 ordres professionnels du domaine de la santé et des services sociaux. Objectif : Favoriser les échanges, la concertation et la collaboration entre les ordres issus du domaine de la santé et des services sociaux sur des dossiers d'intérêt commun pour le mieux-être de la santé de la population.	En cours

Commentaires de l'Ordre à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine de compétence de l'Ordre, positionnements, consultations et mémoires

L'Ordre n'a émis aucun commentaire à l'égard de projets de loi ou projets de règlement, n'a participé à aucune consultation, ni émis de mémoire au cours de l'exercice 2022-2023.

L'Ordre collabore pleinement aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Voici la liste des comités et forums auxquels l'Ordre participe :

- comité exécutif;
- comité de gouvernance;
- forum des présidences;
- forum des directions générales;
- forum des syndic;
- forum des secrétaires de conseil de discipline;
- forum de l'inspection professionnelle;
- forum des conseillers et conseillères juridiques;
- forum sur l'exercice illégal;
- forum de l'admission;
- réseau des communicateurs du système professionnel.



Communications avec les membres de l'Ordre

Durant l'année financière 2022-2023, un total de soixante-cinq (65) courriels ont été transmis aux membres. Ces différents envois peuvent se définir par quelques catégories.

TYPE D'ENVOIS	NOMBRE D'ENVOIS
Édition régulière de l'infolettre	11
Édition formation continue	26
Édition exclusive de l'infolettre (contenu fourni par les partenaires de l'Ordre)	4
Avis (renouvellement de cotisation, élections, sondage, communiqué, etc.)	12
Invitation événement (webinaire, formation, AGA, etc.)	11
Obligation d'assurance-médicaments pour les nouvelles et nouveaux membres	1

- **Site Web**

L'*Espace membres*, une section dédiée aux membres, mais accessible au public, est mise à jour continuellement. L'ensemble des articles de l'infolettre s'y trouvent.

- **Médias sociaux**

L'OOAQ utilise principalement quatre plateformes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn, YouTube et Twitter. L'OOAQ a également créé deux groupes Facebook privés, accessibles uniquement aux membres orthophonistes et audiologistes.

MÉDIA SOCIAL	NOMBRE TOTAL DE PUBLICATIONS	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ET D'ABONNÉS (+ VARIATION DANS LA DERNIÈRE ANNÉE)
FACEBOOK – Grand public	155	8 106 (+ 2 341)
FACEBOOK – Groupe privé en orthophonie	122	1 568 (+ 1 568)
FACEBOOK – Groupe privé en audiologie	89	284 (+ 284)
LINKEDIN	40	1 273 (+ 641)
YOUTUBE	8	359 (+ 68)
TWITTER*	20	147 (- 165)

* La baisse du nombre total d'abonnements s'explique par le départ massif d'utilisatrices et d'utilisateurs de la plateforme en opposition aux décisions de la nouvelle administration de celle-ci.

- **Publicité**

L'OOAQ n'a pas fait de campagnes de publicité au cours de l'exercice 2022-2023. Cependant, trente-neuf (39) publications Facebook ont été mises de l'avant pour un montant total de 496,13 \$.

- **Lobbyisme**

L'ensemble des activités de lobbyisme de l'OOAQ, présentes et passées, sont inscrites dans le *Carrefour Lobby Québec*, comme prescrit par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES À L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

En tant qu'organisation dont la mission première est la protection du public, l'Ordre s'engage à jouer un rôle actif dans la lutte contre le racisme et toutes formes de discrimination. Pour ce faire, l'Ordre sensibilise et accompagne ses membres, le personnel et les membres du conseil d'administration vers une responsabilisation et une prise de conscience actives des biais discriminatoires qui engendrent des préjugés. De plus, l'Ordre reconnaît que cet engagement repose sur des processus d'amélioration continue visant à protéger le public de façon durable, notamment en matière d'inspection, de formation et de communication.

À cet effet, l'Ordre a mis sur pied un groupe de travail afin de conseiller les instances de l'Ordre sur les actions à entreprendre afin de respecter les principes d'ÉDI.

Membres du groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination

Jeanne Burger, orthophoniste

Nada Carlomusto, orthophoniste

Karina Ismail, orthophoniste

Manar Jaber, orthophoniste

Debora Militzer, orthophoniste

Milana Schipper, orthophoniste

Sandrine Umunoza, orthophoniste

Ont aussi occupé la fonction de membres du groupe de travail au courant de l'exercice

Sandra Darbouze, audiologiste (jusqu'en mars 2023)

Gianna Métellus, orthophoniste (jusqu'en septembre 2022)



Les réalisations de l'OOAQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) :

- création du groupe de travail en août 2020 ;
- adoption de l'énoncé de position sur le racisme systémique et la discrimination en juin 2021 ;
- ajout d'une mention et d'un lien vers l'énoncé de position aux signatures courriel de la permanence ;
- communications aux membres (infolettres) ;
- ajout des dimensions inclusion et diversité au procédurier d'inspection ;
- assignation d'une personne-ressource au sein de l'Ordre pour recevoir les plaintes, notamment en cas de situation discriminatoire ;
- accompagnement des candidates et candidats en démarche d'équivalence ;
- ajout de formations dédiées sur Socrate, la plateforme de développement professionnel ;
- création d'une [page Web dédiée à l'ÉDI](#) ;
- réalisation d'un sondage auprès des membres portant sur l'ÉDI en juin 2022 et partage des [résultats sur le site Web de l'Ordre](#) ;
- tenue des Journées professionnelles sous le thème *S'engager dans un avenir inclusif* en novembre 2022 ;
- présentation d'une communication affichée portant sur les résultats du sondage lors des Journées professionnelles.

PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'Ordre a reconnu l'excellence et l'engagement de ses membres. Organisée dans le cadre des Journées professionnelles en orthophonie et en audiologie 2022, une remise de prix ayant réuni plus de 200 membres a permis de souligner, pour plusieurs orthophonistes et audiologistes, l'implication et le désir de faire une différence dans leur pratique professionnelle.

Lauréates et lauréats des prix, bourses, distinctions et subventions de recherche de l'OOAQ

PRIX DE CARRIÈRE GERMAINE-HUOT 2022

Monsieur François Bergeron, audiologiste

Ce prix reconnaît la contribution significative à l'avancement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste.

Monsieur François Bergeron a reçu le prix de carrière Germaine-Huot 2022 pour une carrière remarquable au cours de laquelle il a su mettre de l'avant son sens du travail acharné et son leadership. Il est l'un des instigateurs des programmes de maîtrise en orthophonie et de maîtrise en audiologie de la faculté de médecine de l'Université Laval, où il assume actuellement la direction du programme d'audiologie et où il enseigne. Plusieurs services d'audiologie au Québec ont vu le jour grâce à son implication dans l'amélioration de la santé et du bien-être des citoyennes et des citoyens. Il a également fait partie du conseil d'administration de l'OOAQ et en a été le vice-président.

Le prix de carrière Germaine-Huot est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois et d'une bourse de 3000 \$.

PRIX INNOVATION-DESJARDINS 2022

Équipe du Projet ACCES

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'une ou un membre dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services à la population.

Les orthophonistes Monica Lavoie, Annie Légaré et Laura Monetta ont reçu le prix Innovation-Desjardins 2022 pour le projet d'innovation social ACCES, qui vise à outiller les commerces pour qu'ils soient en mesure de soutenir efficacement la communication avec la clientèle vivant avec un handicap communicationnel, comme l'aphasie. L'orthophoniste, madame Sarah Bérubé-Lalancette, et la directrice d'ARTÈRE, madame Joëlle Duchesne, ont également collaboré au succès de ce projet.

Les récipiendaires du prix Innovation-Desjardins remportent une bourse de 3000 \$ pour réaliser un projet ou entreprendre une démarche innovatrice qui améliorera la qualité des services à la population, contribuant ainsi à la protection du public.

BOURSE RAYMOND-HÉTU 2022

Madame Jillian Mills, orthophoniste

Cette bourse a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à poursuivre leur développement professionnel en participant à des activités scientifiques et à faire bénéficier l'ensemble des membres de leur expérience par la publication d'un article.

Madame Jillian Mills a reçu la bourse Raymond-Héту 2022 pour sa participation à la conférence *ISAAC, International Society for Augmentative and Alternative Communication*, qui rassemble des chercheuses, des chercheurs et des spécialistes présentant et partageant sur les meilleures pratiques en communication alternative améliorée. Madame Mills est la première orthophoniste à travailler au Programme de psychiatrie neurodéveloppementale adulte à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal. La participation de madame Mills à cette conférence lui permettra de continuer à soutenir sa clientèle et leurs proches dans le développement d'une communication plus efficace et de partager les stratégies acquises auprès d'autres orthophonistes du Québec.

Avec la collaboration de Beneva, la bourse Raymond-Héту est d'une valeur de 3000 \$.

PRIX CARDOZO-CODERRE 2021

Ce prix vise à reconnaître, chez les finissantes et finissants de chaque programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie des universités québécoises, l'engagement social et préprofessionnel manifesté au cours de la préparation à la profession. Les lauréates 2021 sont :

Madame Camille d'Anjou, orthophoniste, finissante de l'Université de Montréal.

Madame Clara Bouchard, orthophoniste, finissante de l'Université Laval.

Madame Laurie Doyon, orthophoniste, finissante de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Madame Karina Moïn-Darbari, audiologiste, finissante de l'Université de Montréal.

Madame Isabella Poitras, orthophoniste, finissante de l'Université McGill.

Chaque récipiendaire a reçu une œuvre d'art ainsi qu'une bourse offerte avec la collaboration de La Personnelle assurances générales.

PARTENARIAT DE RECHERCHE OOAQ-REPAR 2022

Le programme de partenariat de recherche entre l'Ordre et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQ-S) vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services offerts à la population en matière de troubles de la communication.

Les projets gagnants sont :

- **Bilinguisme et troubles acquis de la communication chez la Nation Atikamekw**, mené par madame Amélie Sanfaçon-Verret (orthophoniste) et sa cochercheuse madame Laura Monetta (orthophoniste).
- **Standardisation et validation d'un test de dépistage précoce à mesures multiples**, mené par madame Evelyne Moreau (orthophoniste) et ses cochercheuses mesdames Brigitte Stanké (orthophoniste) et Marie-Laure Fillion (orthophoniste).

Une subvention de recherche est offerte pour la réalisation de ce projet au cours des deux prochaines années. Beneva collabore également au financement du programme.

Lauréate du prix du système professionnel

MÉRITE DU CIQ 2022

Madame Céline Giroux, orthophoniste

Témoignage d'appréciation de la part des congénères et de l'ensemble du monde professionnel, ce prix constitue une reconnaissance de prestige pour les membres à qui il est décerné.

Madame Céline Giroux a été récompensée pour ses réalisations remarquables quant au développement et au rayonnement de sa profession, de son ordre et du système professionnel. Pendant près de 18 ans, elle travaille à titre d'orthophoniste auprès de la clientèle allophone ainsi qu'en troubles d'apprentissage, dyslexie et dysorthographe. Elle initie et participe à la révision et à la modernisation de plusieurs règlements en collaborant à plusieurs groupes de réflexion sur la profession. Au sein de l'Ordre, elle travaille au comité d'inspection professionnelle, dans le groupe de travail pour le développement de l'examen de reconnaissance d'équivalence de formation pour les candidates et candidats à l'exercice de la profession d'orthophonie de l'OOAQ et aux affaires professionnelles. Ses nombreuses années de travail à l'Ordre lui permettent d'obtenir les rôles simultanés de secrétaire générale et de directrice de la qualité de la pratique. Tout au long de sa carrière, elle a toujours eu le souci de la compétence, de l'amélioration continue et de la qualité de la pratique professionnelle. Son implication a non seulement contribué à l'amélioration de la profession, mais aussi à tisser des liens durables avec des partenaires au Québec, comme au Canada.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

Mouvements au tableau des membres de l'Ordre

	O	A	TOTAL
Membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022	3 158	483	3 641
Permis délivrés aux diplômé(e)s d'une université québécoise	148	31	179
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence	23	3	26
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	20	1	21
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	3	2	5
Permis délivrés aux titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec	5	2	7
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	10	–	10
Permis restrictifs temporaires	13	–	13
délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1	6	–	6
délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1.1	7	–	7
Permis temporaires délivrés (en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française)	1	–	1
Membres réinscrit(e)s (excluant les réinscriptions à la suite de radiations administratives en raison de non-paiement au 1 ^{er} avril 2022)	60	5	65
Membres retiré(e)s du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2023	132	24	156
Membres inscrit(e)s au tableau de l'Ordre au 31 mars 2023	3 286	500	3 786

Autorisations spéciales

	O	A	TOTAL
Accordées	3	1	4

Membres inscrit(e)s au tableau à la fin de la période selon le genre

	O	A
Femme	3 192	439
Homme	93	61
Ne s'identifie à aucun de ces genres	1	–
TOTAL	3 286	500

Membres inscrit(e)s au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle payable au 1^{er} avril 2022, selon la classe des membres

CLASSE	NOMBRE	MONTANT
Inscrit(e)	3 745	692,73 \$
Retraité(e)	41	173,18 \$

Répartition selon le type de permis d'exercice au 31 mars 2023

	O	A	TOTAL
Inscrit(e)	3 236	499	3 735
Temporaire	2	–	2
Restrictif temporaire	8	–	8
Retraité(e)	40	1	41
TOTAL	3 286	500	3 786

Nombre de membres actifs ou actifs

Orthophonistes

3 246

Audiologistes

499

5

0

NORD-DU-QUÉBEC

35

19

HORS QUÉBEC

88

21

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

21

7

CÔTE-NORD

162

20

LANAUDIÈRE

218

24

LAURENTIDES

120

12

MAURICIE

48

8

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

406

66

CAPITALE-NATIONALE

75

10

BAS-SAINT-LAURENT

27

6

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

131

16

OUTAOUAIS

68

11

CENTRE-DU-QUÉBEC

163

23

CHAUDIÈRE-APPALACHES

432

56

MONTÉRÉGIE

973

171

MONTRÉAL

166

20

ESTRIE

108

9

LAVAL

Nombre de membres inscrit(e)s selon la catégorie de permis au 31 mars 2023

Audiologistes	499
Orthophonistes	3 281
Orthophonistes-audiologistes*	6
TOTAL	3 786

* Pour tous les tableaux, un(e) (1) de ces membres sera comptabilisé(e) dans la catégorie audiologiste et cinq (5) le seront dans la catégorie orthophoniste.

Nombre de membres inscrit(e)s avec limitation ou suspension du droit d'exercer au 31 mars 2023

	O	A	TOTAL
Nombre de membres avec limitation du droit d'exercer	3	1	4
Nombre de membres avec suspension du droit d'exercer	–	–	–

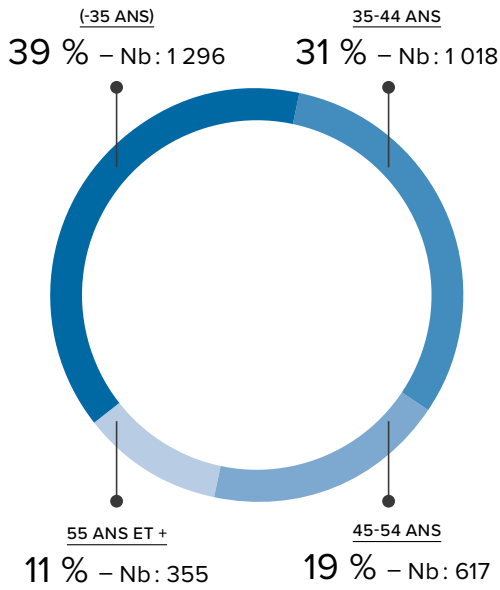
Membres retiré(e)s et radié(e)s du tableau au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2023

MOTIF DE RETRAIT	O	A	TOTAL
Congé parental	44	7	51
Congé sans solde	7	1	8
Décès	1	–	1
Délai OQLF	1	–	1
Départ – extérieur	11	1	12
Invalidité/maladie	7	–	7
Réorientation de carrière	15	3	18
Retour aux études	4	2	6
Retraite	23	6	29
Radiations administratives – Non-paiement	19	4	23
TOTAL DES MEMBRE RETIRÉ(E)S ET RADIE(E)S au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars	132	24	156
RÉVOCATION DE PERMIS	–	–	–

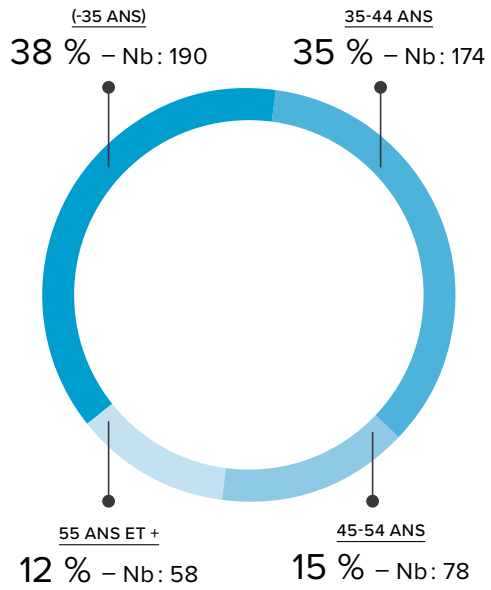
Nombre de personnes inscrites au registre des stagiaires au 31 mars 2023

Nombre d'inscriptions	436
-----------------------	-----

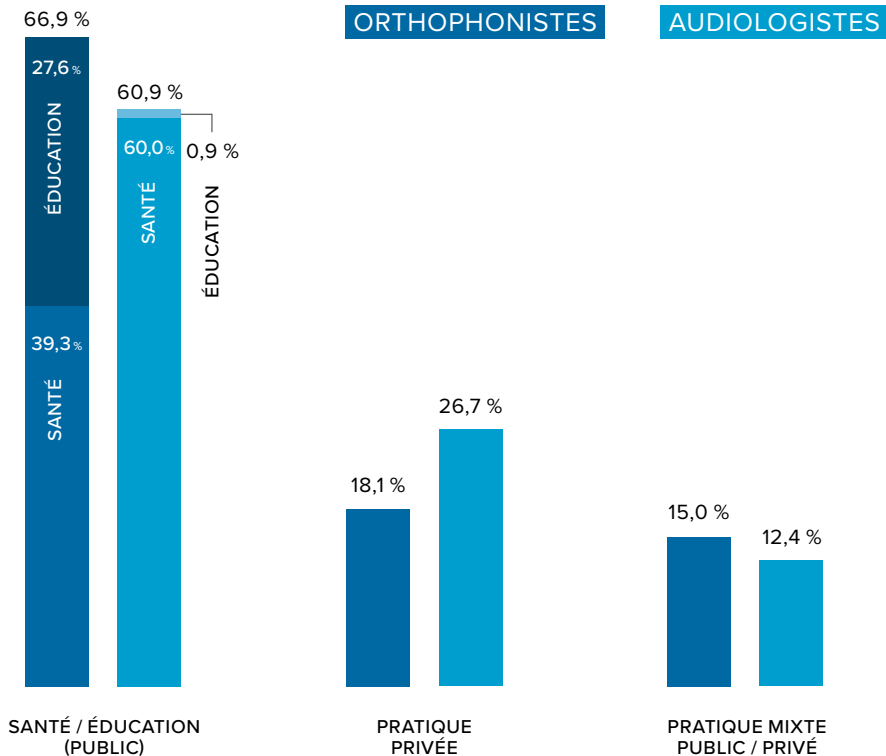
Répartition des orthophonistes par groupe d'âge



Répartition des audiologistes par groupe d'âge



Répartition des membres actifs et actifs selon le milieu de pratique



INFORMATIONS FINANCIÈRES

77 RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

79 ÉTATS FINANCIERS

79 Résultats

80 Évolution des soldes de fonds

81 Bilan

82 Flux de trésorerie

83 Notes complémentaires

90 Renseignements complémentaires



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DE
L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

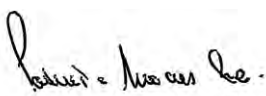
Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA, auditeur

Vaudreuil-Dorion
Le 9 juin 2023

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

exercice clos le 31 mars 2023

	BUDGET	2023	2022
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Cotisations annuelles	2 505 615	2 539 529	2 457 264
Admissions, équivalences et permis	116 370	132 126	119 518
Assurance responsabilité professionnelle	27 000	26 378	33 939
Formation continue	577 400	471 062	189 493
Discipline	12 500	9 210	26 389
Services aux membres	54 434	40 655	54 469
Exercice illégal et usurpation de titre	2 500	28 540	–
Ventes et locations de biens et services	50 000	29 325	45 785
Revenus de placements	45 000	66 169	58 093
Subventions	56 000	31 397	73 288
Revenus d'apports reportés aux immobilisations	15 380	15 380	15 380
Autres	–	1 215	3 677
	3 462 199	3 390 986	3 077 295
CHARGES D'EXPLOITATION			
Admission, équivalence et tableau des membres (annexe A)	440 706	448 753	569 619
Inspection professionnelle (annexe B)	364 593	336 247	387 192
Formation continue (annexe C)	648 569	666 703	399 963
Conseil de discipline (annexe D)	59 884	56 657	80 960
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	28 115	16 845	28 343
Services aux membres (annexe F)	51 511	49 536	81 712
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	407 867	420 429	391 157
Bureau du syndic (annexe H)	438 770	446 239	441 967
Comité de révision (annexe I)	803	158	1 326
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	687 258	678 269	570 256
Communication (annexe K)	655 154	656 594	624 928
Conseil interprofessionnel du Québec	22 000	21 964	24 240
	3 805 230	3 798 394	3 601 663
Insuffisance des produits sur les charges	(343 031)	(407 408)	(524 368)

Évolution des soldes de fonds

exercice clos le 31 mars 2023

	AFFECTÉS À L'INTERNE (note 14)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉ	2023 TOTAL	2022 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	495 605	445 198	573 384	1 514 187	2 038 555
Insuffisance des produits sur les charges	(2 556)	(122 691)	(282 161)	(407 408)	(524 368)
Investissement en immobilisations	–	38 335	(38 335)	–	–
SOLDE À LA FIN	493 049	360 842	252 888	1 106 779	1 514 187

Bilan

au 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 104 890	2 464 585
Débiteurs (note 4)	24 290	84 035
Charges payées d'avance	102 015	120 002
	3 231 195	2 668 622
PLACEMENTS (note 5)	1 183 860	1 805 702
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	216 324	261 595
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	221 418	275 883
	4 852 797	5 011 802
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	1 069 726	1 006 962
Produits perçus d'avance (note 10)	2 598 904	2 384 269
Apports reportés (note 11)	488	14 104
	3 669 118	3 405 335
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 12)	76 900	92 280
	3 746 018	3 497 615
SOLDES DE FONDS		
AFFECTÉS À L'INTERNE (note 14)	493 049	495 605
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	360 842	445 198
NON AFFECTÉS	252 888	573 384
	1 106 779	1 514 187
	4 852 797	5 011 802

Engagements contractuels (note 13)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 _____, président


 _____, trésorier

Flux de trésorerie

exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(407 408)	(524 368)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
amortissement des immobilisations corporelles	51 662	59 607
amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 380)	(15 380)
amortissement des actifs incorporels	86 409	82 686
variation de juste valeur des placements cotés en bourse	140 019	63 324
	(144 698)	(334 131)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	341 515	219 670
	196 817	(114 461)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement – Fonds de prévention	868	73 172
Variation nette des placements cotés en bourse	480 955	(1 791 349)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 391)	(8 515)
Acquisition d'actifs incorporels	(31 944)	(137 821)
	443 488	(1 864 513)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	640 305	(1 978 974)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 464 585	4 443 559
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 104 890	2 464 585

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il regroupe et encadre ses membres qui exercent les professions d'orthophoniste et d'audiologiste à titre et à activités réservées dans le but de protéger le public.

2 Prévisions budgétaires

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3 Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODE
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel de tournage	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODE
Site Web	Linéaire	3 ans
Logiciel d'inscription des membres	Dégressif	30 %
Logiciel de formation continue	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

Instruments financiers

ÉVALUATION INITIALE

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements des fonds de prévention et de stabilisation des primes d'assurance.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements négociés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

DÉPRÉCIATION

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4 Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Clients	9 117	35 477
Autres	15 173	48 558
	24 290	84 035

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

5 Placements

	2023		2022	
	\$		\$	
Placements négociés en bourse*	1 105 314		1 728 024	
Fonds de prévention	28 546		27 678	
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000		50 000	
	1 183 860		1 805 702	

* Les placements cotés en bourse se composent de fonds négociés en bourse (FNB) et de fiducies de redevance.

6 Immobilisations corporelles

	2023			2022
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	173 700	124 637	49 063	60 909
Matériel informatique	237 035	193 510	43 525	52 377
Améliorations locatives	240 530	118 875	121 655	145 708
Matériel de tournage	2 890	809	2 081	2 601
	654 155	437 831	216 324	261 595

7 Actifs incorporels

	2023			2022
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Site Web	83 890	52 102	31 788	54 186
Logiciel d'inscription des membres	306 806	146 264	160 542	211 705
Logiciel de formation continue	39 702	10 614	29 088	9 992
	430 398	208 980	221 418	275 883

8 Emprunt bancaire

L'Ordre détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2023, la marge de crédit n'était pas utilisée.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

9 Crédateurs

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	118 883	129 423
Salaires et vacances à payer	357 662	314 630
Office des professions à payer	103 095	98 919
Assurances responsabilité à payer	99 759	115 998
Taxes de vente	390 327	347 992
	1 069 726	1 006 962

Au 31 mars 2023, les sommes à remettre à l'état totalisent 409 159 \$ (358 274 \$ au 31 mars 2022).

10 Produits perçus d'avance

	2023	2022
	\$	\$
Cotisations	2 570 190	2 336 010
Plan de partenariat	–	34 200
Formation continue	28 714	14 059
	2 598 904	2 384 269

11 Apports reportés

Les apports reportés sont constitués d'une subvention reçue du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour le développement d'une capsule Web explicative dans le cadre du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC). Le tableau suivant résume les sommes non engagées en fin d'exercice :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	14 104	–
Encaissements de l'exercice	12 653	20 244
Constatés à titre de produits de l'exercice	(26 269)	(6 140)
Solde à la fin	488	14 104

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

12 Apports reportés afférents aux immobilisations

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	92 280	107 660
Apport constaté à titre de produits de l'exercice	(15 380)	(15 380)
Solde à la fin	76 900	92 280

Ces apports affectés sont amortis linéairement au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés, soit les améliorations locatives, sur une période de 10 ans.

13 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 680 176 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	126 168
2025	127 848
2026	127 848
2027	127 848
2028	127 848
Autres	42 616
	680 176

14 Fonds affectés à l'interne

Le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

	SOLDE 31 MARS 2022	AFFECTATION	UTILISATION	SOLDE 31 MARS 2023
	\$	\$	\$	\$
Sécurité informationnelle - Travaux	95 605	-	(2 556)	93 049
Sécurité informationnelle - Fonds dédié	400 000	-	-	400 000
	495 605	-	(2 556)	493 049

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds négociés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Renseignements complémentaires

exercice clos le 31 mars 2023

	BUDGET	2023	2022
	\$	\$	\$
ANNEXE A – ADMISSION, ÉQUIVALENCE ET TABLEAU DES MEMBRES			
Salaires et charges sociales	262 185	253 589	247 688
Perfectionnement	1 000	2 381	1 034
Abonnements, adhésions et contributions	1 300	2 587	1 293
Formations destinées aux candidats	–	8 673	75 889
Dépenses du comité	11 645	6 497	8 776
Honoraires professionnels	15 000	10 637	12 965
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	149 576	164 389	221 974
	440 706	448 753	569 619
ANNEXE B – INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	223 817	197 135	208 447
Perfectionnement	3 700	390	3 921
Représentation et déplacement	1 500	1 300	1 535
Honoraires professionnels	800	–	–
Dépenses du comité	22 700	14 247	22 405
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	112 076	123 175	150 884
	364 593	336 247	387 192
ANNEXE C – FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	271 699	262 792	235 393
Représentation et déplacement	2 510	11 170	–
Honoraires professionnels	2 400	2 622	3 139
Honoraires	12 800	7 615	4 717
Frais technologiques et autre matériel	27 000	28 325	279
Location de salles et d'équipements	100 938	102 465	–
Autres	9 000	7 485	574
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	222 222	244 229	155 861
	648 569	666 703	399 963
ANNEXE D – CONSEIL DE DISCIPLINE			
Expertises, enquêtes et autres services externes	37 500	33 731	45 623
Dépenses du comité	3 500	2 151	3 703
Autres	–	20	85
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	18 884	20 755	31 549
	59 884	56 657	80 960

Renseignements complémentaires

exercice clos le 31 mars 2023

	BUDGET	2023	2022
	\$	\$	\$

ANNEXE E – EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

Honoraires professionnels	22 500	10 674	17 298
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	5 615	6 171	11 045
	28 115	16 845	28 343

ANNEXE F – SERVICES AUX MEMBRES

Bourses et mérites	33 000	28 520	48 366
Honoraires professionnels	–	–	49
Dépenses du comité	2 000	2 870	1 455
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	16 511	18 146	31 842
	51 511	49 536	81 712

ANNEXE G – NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et charges sociales	250 232	242 028	227 896
Perfectionnement	2 000	1 680	2 169
Représentation et déplacement	–	–	22
Honoraires professionnels	15 000	22 388	8 494
Autres	500	320	147
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	140 135	154 013	152 429
	407 867	420 429	391 157

ANNEXE H – BUREAU DU SYNDIC

Salaires et charges sociales	256 129	247 733	212 036
Honoraires	4 000	3 457	10 455
Perfectionnement	2 500	1 225	1 909
Représentation et déplacement	350	–	135
Expertises, enquêtes et autres services externes	26 853	30 356	45 075
Honoraires professionnels	200	–	–
Autres	–	–	128
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	148 738	163 468	172 229
	438 770	446 239	441 967

Renseignements complémentaires

exercice clos le 31 mars 2023

	BUDGET	2023	2022
	\$	\$	\$

ANNEXE I – COMITÉ DE RÉVISION

Honoraires	750	100	809
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	53	58	517
	803	158	1 326

ANNEXE J – GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES

Salaires et charges sociales	306 781	296 723	242 121
Dépenses du conseil d'administration (CA)	87 000	64 636	54 759
Dépenses du comité de gouvernance	2 000	2 357	1 835
Dépenses du comité d'audit	1 200	1 477	1 009
Dépenses du comité ad hoc du CA	–	–	463
Honoraires professionnels	25 000	29 500	–
Honoraires auditeur	8 000	12 950	7 900
Assemblée générale annuelle	7 000	7 821	20 975
Élections	10 000	–	6 573
Rapport annuel et OPQ	11 500	12 115	11 545
Autres	–	600	854
Dépenses du comité ressources humaines	2 700	1 624	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	226 077	248 466	222 222
	687 258	678 269	570 256

ANNEXE K – COMMUNICATION

Salaires et charges sociales	351 273	339 757	295 699
Perfectionnement	2 000	473	3 227
Représentation et déplacement	500	134	444
Promotion et publicité	48 300	39 455	45 002
Poste et messagerie	1 400	2 219	1 349
Abonnements et adhésions	30 000	31 312	29 325
Programmation et maintien du site web	1 830	2 382	2 400
Honoraires professionnels	1 000	337	3 955
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	218 851	240 525	243 527
	655 154	656 594	624 928

Renseignements complémentaires

exercice clos le 31 mars 2023

	BUDGET	2023	2022
	\$	\$	\$
ANNEXE L – AUTRES CHARGES			
Salaires et charges sociales	683 558	661 145	777 000
Perfectionnement	8 000	2 545	13 592
Représentation et déplacement	2 000	821	773
Honoraires professionnels	65 236	64 623	68 231
Abonnements et adhésions	12 500	12 555	11 919
Fournitures et frais de bureau	11 750	10 742	6 993
Impression, photocopies et courrier	7 000	7 885	7 327
Télécommunications	23 500	16 754	12 502
Licences informatiques	58 000	77 010	56 408
Frais de carte de crédit	65 300	69 161	61 189
Frais de traitement de la paie	3 500	3 617	3 436
Frais bancaires	12 000	10 270	11 232
Amortissement équipement informatique	21 237	14 869	20 037
Amortissement mobilier de bureau	12 702	12 739	15 516
Amortissement améliorations locatives	24 053	24 053	24 053
Amortissement logiciel	71 852	64 010	60 983
Amortissement site Web	21 700	22 398	21 704
Recrutement de personnel	1 000	15 970	2 256
Dons et soutiens	1 000	1 000	2 000
Perte sur variation de la juste valeur des placements cotés en bourse	–	140 019	63 324
Entretien et équipement de bureau	2 500	2 342	2 346
Assurance responsabilité	4 350	4 382	4 279
Location espace de bureau	146 000	143 885	146 979
Mauvaises créances	–	600	–
	1 258 738	1 383 395	1 394 079

Renseignements complémentaires

exercice clos le 31 mars 2023

	BUDGET	2023	2022
	\$	\$	\$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Admission (annexe A)	(149 576)	(164 389)	(221 974)
Inspection professionnelle (annexe B)	(112 076)	(123 175)	(150 884)
Formation continue (annexe C)	(222 222)	(244 229)	(155 861)
Discipline (annexe D)	(18 884)	(20 755)	(31 549)
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	(5 615)	(6 171)	(11 045)
Services aux membres (annexe F)	(16 511)	(18 146)	(31 842)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	(140 135)	(154 013)	(152 429)
Bureau du syndic (annexe H)	(148 738)	(163 468)	(172 229)
Comité de révision (annexe I)	(53)	(58)	(517)
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	(226 077)	(248 466)	(222 222)
Communication (annexe K)	(218 851)	(240 525)	(243 527)
	(1 258 738)	(1 383 395)	(1 394 079)



COORDINATION

Mélanie Sédillot-Jomphe

Conseillère en communication

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Tirage : 75 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-9818234-4-1



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : 514 282-9123 Sans frais : 1 888 232-9123 Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca